



**REUNION AD HOC D'EXPERTS SUR L'ETAT D'AVANCEMENT ET LES PERSPECTIVES  
DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA VISION DU REGIME MINIER DE L'AFRIQUE EN  
AFRIQUE CENTRALE**

**NOTE CONCEPTUELLE**

**Brazzaville, 13 – 14 décembre 2016**

**Novembre 2016**



## I. CONTEXTE

1. L'Afrique a longtemps été caractérisée par l'abondance de ses ressources minières qui sont exploitées de différentes manières avec des parties prenantes ayant souvent des intérêts divergents.
2. Ces ressources sont rarement transformées localement en produits industriels et sont exportées sans véritable valeur ajoutée locale.
3. Depuis les années 90, plusieurs réformes du secteur minier visant notamment à attirer les investissements directs étrangers ont été entreprises sans que cela ne profite véritablement aux pays africains et à leurs populations. C'est ainsi que des entreprises d'Etat ont été privatisées, de nouvelles politiques favorables aux investissements privés ont été élaborées et mises en application. Il s'agit entre autres, de la réduction des taxes et des redevances en faveur des investisseurs dans le domaine.
4. En 2007, les participants à une « Grande Table de politique générale », organisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque Africaine de Développement (BAD) ont proposé de revoir les lois et les dispositions réglementaires existantes en matière de ressources naturelles pour « mieux défendre les intérêts des pays africains ».
5. Les conclusions de cette Grande Table ont contribué à l'adoption de la Vision du Régime Minier de l'Afrique en février 2009, par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine. Cette vision devait servir de cadre pour le développement et la transformation structurelle du continent basés sur les ressources minières. Elle vise à passer d'une politique minière d'extraction des minéraux et de partage des recettes à une politique basée sur une exploitation équitable et optimale des ressources minières en vue d'une croissance durable et d'un développement socio-économique.
6. Plus spécifiquement, la Vision du Régime Minier de l'Afrique ambitionne de mettre en place un secteur minier : (i) fondé sur la connaissance et contribuant au développement et à une croissance inclusive et qui s'intègre pleinement à un marché africain commun ; (ii) générant des rentes sur les ressources de manière durable, sûre, saine, socialement responsable et appréciée des communautés environnantes ; (iii) faisant partie intégrante d'une économie africaine globalement diversifiée, dynamique et compétitive sur le plan industriel ; (iv) permettant de créer des infrastructures à travers la maximisation de son interdépendance économique propulsive aux niveaux local et régional ; et (v) qui constitue un acteur clé dans les marchés



compétitifs et dynamiques des produits de base à l'échelle continentale et internationale.

## II. JUSTIFICATION

7. En septembre 2014, le Centre Africain de Développement Minier a élaboré un « Guide pour la Vision Minière au Niveau National » dont l'objectif est d'aider les Etats à s'approprier la Vision du Régime Minier de l'Afrique au niveau national à travers un processus consultatif. L'idée est de de formuler une vision partagée sur la manière dont l'exploitation des ressources minérales peut promouvoir un développement à grande échelle et une transformation structurelle.
8. Afin de renforcer la contribution des ressources minérales au développement, la Vision du Régime Minier de l'Afrique préconise non seulement de maximiser les produits issus de l'exploitation des ressources minières mais aussi l'interdépendance entre l'exploitation des ressources minérales et l'industrialisation. si.
9. Cette vision a été adoptée dans un environnement marqué par un niveau élevé des prix internationaux des matières premières. Or, ces prix connaissent depuis un certain temps une baisse considérable, avec des implications certaines dans la mise en œuvre des politiques recommandées par la Vision.
10. C'est dans ce contexte que le Bureau Sous Régional pour l'Afrique Centrale de la CEA organise une réunion ad hoc d'experts afin de faire le bilan du processus d'appropriation et de mise en œuvre de la Vision du Régime Minier de l'Afrique dans les pays de la sous-région et de dégager des perspectives.

## III. OBJECTIFS DE LA REUNION

11. L'objectif principal de la réunion est d'examiner le rapport de l'étude sur « l'état d'avancement et les perspectives de la mise en œuvre de la Vision du Régime Minier de l'Afrique en Afrique Centrale » préparé par la CEA en vue de faire des observations pour son amélioration. Le rapport final intégrant les observations et les recommandations de la réunion sera largement distribué aux décideurs politiques, aux parlementaires, aux chercheurs et aux acteurs de la société civile des pays d'Afrique centrale. La réunion fournira également aux experts, un cadre d'échanges stratégiques afin de dégager des pistes pour mieux faire face aux défis auxquels les pays de la sous-région sont confrontés dans un contexte de baisse des prix des matières premières.



#### **IV. RESULTATS ATTENDUS DE LA REUNION**

- Il est attendu de la réunion, des observations pertinentes pour l'amélioration du rapport sur « L'état d'avancement et les perspectives de la mise en œuvre de la Vision du Régime Minier de l'Afrique en Afrique Centrale ». Il est également attendu des participants, des recommandations sur les voies et moyens de surmonter les contraintes à l'intégration des objectifs de la Vision du Régime Minier de l'Afrique dans les politiques nationales et les cadres législatifs.

#### **V. ORGANISATION ET FORMAT DE LA REUNION**

1. La réunion se déroulera en séances plénières pendant deux jours. Dans un premier temps, la CEA présentera le rapport sur « l'état d'avancement et les perspectives de la mise en œuvre de la Vision du Régime Minier de l'Afrique en Afrique Centrale » en différentes sessions. Des discussions seront engagées au cours de chaque session pour permettre aux participants d'échanger et de faire part de leurs observations et recommandations.
2. Après la présentation du rapport et les discussions, quelques pays partageront leur expérience en matière d'intégration des objectifs de la Vision du Régime Minier de l'Afrique dans leurs politiques minières nationales.
3. Enfin, les experts examineront et adopteront le rapport de la réunion présentant les résultats de leurs travaux.

#### **VI. PARTICIPATION**

4. Prendront part à la réunion, les experts des ministères des mines, de l'industrie, de l'économie et de la planification des Etats membres de la CEEAC, les représentants des institutions sous régionales (CEEAC, CEMAC, BDEAC), de l'Union Africaine, du PNUD, de la BAD, de la Banque Mondiale, du FMI et de la société civile.

#### **VII. DATE ET LIEU DE LA REUNION**

5. La réunion aura lieu à Brazzaville, République du Congo, les 13 et 14 décembre 2016.



## VIII. LANGUE DE TRAVAIL

6. Les travaux se dérouleront en français et en anglais avec une interprétation simultanée.

## IX. CONTACTS

7. Pour toute information complémentaire sur la réunion, s'adresser à :

### **M. Tidjani Chetima**

E-mail: [tchetima@uneca.org](mailto:tchetima@uneca.org)

Téléphone : + 237 222 50 43 22

Fax : 237 222 23 31 85

### **Mme Lucie Maffo**

E-mail: [lmaffo@uneca.org](mailto:lmaffo@uneca.org)

Téléphone : + 237 222 50 43 15

Fax : 237 222 23 31 85

